

---

DÉLIBÉRATION N°2417 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL

---

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27
- présents : 20
- absents représentés : 6
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT,  
Mme Dorothée BRENEOL représentée par M. François DEVERNAY,  
M. Arnaud DESBOIS représenté par Mme Virginie BREC,  
M. Dan ATLAN représenté par M. Marc SUSPIZE,  
Mme Caroline NOGUES représentée par M. Denis LENORMAND,  
Mme Céline MAISONNEUVE représentée par M. Amine PATEL

**Absent non représenté :**

Mme Sophie DUBOIS

M. Marc SUSPIZE a été nommé Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

---

2417 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2022 du budget communal établi par Madame la Trésorière principale de Palaiseau pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Article 1 :** PREND ACTE de la transmission du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame la Trésorière principale dont le résultat d'exécution figure sur l'état annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** ENTEND, DÉBAT ET ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget communal.

**Article 3 :** DÉCLARE que le présent compte, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le – **7 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

*A. Pelletier* 